Déclaration liminaire CCP des non-titulaires ATSS 30 juin 2016

La CGT Éduc'Action intervient depuis plusieurs années sur la question des personnels non-titulaires ainsi que sur les problématiques de défense individuelle alliées à des revendications collectives.

Dans l'Académie de Nantes, le recours aux personnels non-titulaires reste massif et ce malgré la mise en place de plans de résorption de la précarité. C'est aussi le résultat d'une politique de restriction de postes de personnels titulaires qui se poursuit chaque année.

L'aspect très restrictif des conditions d'éligibilité aux concours réservés pour les personnels administratifs et techniques non-titulaires écarte encore cette année de nombreux collègues d'une titularisation qu'ils mériteraient, notamment au regard du nombre d'années de service dans des conditions de mobilité régulières.

La modification des critères d'éligibilité aux concours réservés au 31 mars 2013 prévue dans la loi déontologie est une première avancée. La CGT Éduc'Action revendique la poursuite de l'organisation des concours internes et réservés par catégorie pour permettre la titularisation d'un maximum de collègues non-titulaires.

La CGT Éduc'Action intervient dans la CCP pour permettre l'expression des personnels non-titulaires qui se sentent parfois peu considérés dans les services et les établissements. Les raisons de ce sentiment de déconsidération sont multiples : précarité de l'affectation, rémunération faible, difficultés d'éligibilité aux concours, CDIsation peu nombreuses.

Nous rappelons quelques-unes de nos revendications qui guideront nos actions dans chacune des CCP :

- une loi de titularisation, élargie à l'ensemble des personnels précaires, seule à même d'apporter des réponses statutaires et collectives. Dans l'Éducation nationale, la CGT Éduc'Action revendique une titularisation sans condition de concours ni de nationalité et avec une formation adaptée
- l'arrêt du recrutement de non titulaires pour des missions pérennes de service public et son remplacement par un recrutement sous statut dans la Fonction publique
- à défaut, la garantie de réemploi de toutes et tous
- le renforcement dans l'immédiat des droits sociaux des non titulaires, la reconnaissance de leurs qualifications
- la cohérence de gestion, une grille de salaire alignée sur celle des titulaires.

Nous avons bien conscience que les différentes demandes peuvent occasionner une augmentation des tâches pour les personnels gestionnaires de la DIPATE. Vous savez notre attachement aux conditions de travail des personnels. C'est pourquoi, nous vous demandons également de renforcer en effectif la DIPATE 4 en postes de titulaires et de tout mettre en œuvre pour que le service soit doté des outils de gestion les plus adaptés.

La CGT Éduc'Action Nantes